

① EMBRUNAIS:

- Baratier
- Châteauroux les Alpes
- Crévoux
- Crots
- Embrun
- Les Orres
- Saint André d'Embrun
- Saint Sauveur

② SAVINOIS:

- Le Sauze
- Puy Saint Eusèbe
- Puy Sanières
- Réallon
- Saint Apollinaire
- Savines le Lac

CONTACT

CENTRE HOSPITALIER D'EMBRUN

-  Standard 04.92.43.73.00
-  sec.direction@ch-embrun.fr
-  www.ch-embrun.fr

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE D'EMBRUN

-  EHPAD « Les Chanterelles »
6 rue De Lattre de Tassigny
05200 EMBRUN
-  Accueil 04.92.44.63.00
-  Coordinatrice 04.92.44.63.81
-  Fax 04.92.44.63.80
-  ssiad@ch-embrun.fr

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE D'EMBRUN



**Participe à la prise en soin à domicile
des Personnes Agées
ou en situation de handicap**



04.92.44.63.81



La demande peut provenir de l'entourage proche,
de la personne elle-même ou des professionnels de
santé intervenant auprès de l'utilisateur.



POUR QUI ?

L'équipe du SSIAD s'adresse, sur prescription médicale, à :

- ✚ Des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes,
- ✚ Des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap,
- ✚ De personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou

PAR QUI ?

L'équipe du SSIAD est composée de :

- ✚ Des professionnels du Centre Hospitalier d'Embrun (une infirmière coordinatrice; une secrétaire; des aides-soignantes; Assistantes de Soins en Gérontologie; Aide Médico Psychologique en lien si besoin avec l'Equipe Mobile en Gériatrie)
- ✚ Des partenaires extérieurs (infirmières libérales; pédicure; ergothérapeute; kinésithérapeute; équipe mobile de soins palliatifs; les services d'aides à domicile, le Conseil Départemental, les réseaux : Equipe Spécialisée Alzheimer, Plateforme Territoriale d'Appui)

QUAND ?

- ✚ Selon les besoins
- ✚ 1 ou 2 passages par jour matin et soir,
- ✚ Entre 3 et 7 jours par semaine
- ✚ Pour un temps donné ou à long terme

COMMENT ?

- ✚ Accompagner dans les soins d'hygiène et de confort, adaptés aux besoins individuels
- ✚ Participer à l'amélioration de la qualité de vie
- ✚ Préserver l'autonomie
- ✚ Apprendre à vivre avec la maladie
- ✚ Lutter contre l'isolement social
- ✚ Prévenir l'épuisement des usagers et des aidants
- ✚ Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation



FINANCEMENT

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile est entièrement financé par l'assurance maladie sous forme de dotation globale. Cette dotation comprend, outre les frais de fonctionnement, les soins dispensés par les aides-soignantes, les infirmiers libéraux et les pédicures (sous condition de convention signée avec le SSIAD). Elle ne couvre pas les dépenses relatives à l'équipement et au matériel nécessaires aux soins.

MAIS AUSSI

Des projets de vie sont élaborés à l'entrée de l'utilisateur dans le service afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de chacun.

Nous proposons également des ateliers de marche et de balnéothérapie.